

Montréal, le 24 mai 2022

**Consultation sur la modification du règlement 16-082
Tour 6 – Square Children**

Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie

Objet : Questions de la commission

Madame,
Monsieur,

La commission responsable de la consultation publique sur la modification du règlement 16-082 concernant la tour 6 du projet Square Children souhaiterait obtenir les informations suivantes.

- 1) Il a été mentionné lors de la séance de questions et de réponses que la catégorie d'usages M.7C est autorisée à l'emplacement de la tour 6 du Square Children.
 - a) La commission aimerait connaître la liste des usages compris dans cette catégorie.
 - b) La commission aimerait savoir si la Ville de Montréal a un droit de regard sur le pourcentage des différents usages implantés à même un bâtiment comme la tour 6.

- 2) Lors de la séance d'information du 28 avril, il a été mentionné par Catherine Beaulieu de l'arrondissement de Ville-Marie : « *Puisque le chantier de construction va bon train sur le site du Children et que les occupants ont déjà commencé à s'installer dans certaines tours, la direction de l'aménagement urbain et de la mobilité suggère qu'un aménagement paysager temporaire sur l'ancien emplacement de la Tour 6 soit réalisé dans les neuf mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement¹.* »
 - c) Qui serait responsable de la réalisation et de l'entretien de cet aménagement?
 - d) À qui cet espace serait-il accessible?

¹ Catherine Beaulieu, Transcription de la séance d'information du 28 avril 2022, doc. 5.1.1, L. 407-410

Afin de permettre aux participants de se préparer pour la période d'audition des opinions, la commission aimerait recevoir les informations demandées au plus tard le 27 mai prochain.

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud
Coordonnatrice des analystes